



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

MARDI de 9 H 00 à 12 H 00 et 16h00 à 18h00

Et SAMEDI de 10h00 à 12h (sauf dernier samedi du mois mairie fermée)

PILLON, le 24/10/2020

AVIS

SUBVENTION SCOLAIRE

Les familles dont les enfants qui fréquentent les écoles primaires, collèges et lycées peuvent bénéficier d'une participation financière communale qui s'élève à *15€ par enfant*

Pour ce faire, les parents doivent fournir :

1. Demande de subvention remplie et signée (Ci-joint)
2. Photocopie de la carte de bus pour année 2020/2021 (pour collégiens et lycéens)
3. Un **RIB** (relevé d'identité bancaire ou postal)

Vous pouvez envoyer vos documents par mail : communedepillon@orange.fr

Date de remise des documents en Mairie avant le 8/12/2020.



Noms prénoms (enfants) :

.....

Domicile :

.....

Nom et prénoms (parents) :

.....

DEMANDE DE SUBVENTION SCOLAIRE ANNEE 2020/21

1.

Lieu de scolarisation et niveau :

.....

2.

Lieu de scolarisation et niveau :

.....

3.

Lieu de scolarisation et niveau :

.....

4.

Lieu de scolarisation et niveau :

.....

Fait Le

Signature(s) :

.....